

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION EN CRECHE PUBLIQUE ACCUEIL COLLECTIF REGULIER

Date d'admission souhaitée :

Nom et prénom de l'enfant (si connu) :

Date de naissance (ou terme prévu) le :

Mode de garde actuel de l'enfant (s'il est né) :

Frère/Sœur actuellement accueilli dans l'une de nos structures : OUI NON

Autre(s) enfant(s) à charge composant la fratrie avec leur(s) date(s) de naissance :

Situation familiale : En couple séparé(e) veuf(ve)

INFORMATIONS CONCERNANT LE OU LES PARENTS* :

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Adresse postale		
Téléphone(s)		
Email		
Profession ou autre activité (formation, stage, études)		
Lieu et adresse de travail (ou autre activité)		
Numéro allocataire CAF ou MSA		
Permis de conduire	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Véhicule	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse de l'enfant si différente de celle de ses parents		

*Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé par le service petite enfance. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par courrier ou par voie électronique en écrivant à : delegue-rYPD@cc-genevois.fr

CHOIX DE LA CRECHE

Vous pouvez classer les crèches par ordre de préférence de 1 à 8 en expliquant vos critères de choix (au moins 3 choix et la structure la plus proche de votre domicile doit obligatoirement faire partie de vos 3 premiers choix)

STRUCTURES PUBLIQUES	CLASSEMENT	EXPLICATIONS
Crèche « La Tribu des P'tits Malins » - Valleiry - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « Au Pays des P'tits Pious » - Viry - 24 pl. (7h30-18h)		
Crèche « Pom de Reinette » - St-Julien-en-Genevois - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « Pom d'Api » - St-Julien-en-Genevois - 46 pl. (7h30-18h30)		
Crèche « Les P'tits Lynx » - Archamps -24 pl (7h30-18h30)		
Crèche « A Petits Pas » - Neydens - 45 pl. (7h30-18h30)		
Micro-crèche « Prési'Loups » - Présilly - 10 pl. (7h30-18h30)		
Micro-crèche « Les Oursons » - Savigny - 10 pl. (7h30-18h30)		

PLANNING DE GARDE

Merci de bien vouloir choisir parmi les deux options suivantes :

- Si les jours et horaires de garde souhaités sont fixes, merci de remplir le tableau suivant :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

- Si les jours ou les horaires de garde souhaités sont variables d'un mois à l'autre (compte-tenu de la profession des parents), merci d'apporter vos précisions (temps de travail : plein ou partiel, jours potentiellement concernés, jour de repos fixe dans la semaine...) :

.....
.....
.....
.....

Date et signature des parents :

Document à retourner avec les pièces justificatives (détaillées ci-après) au secrétariat petite enfance par email à petite-enfance@cc-genevois.fr ou par courrier à Communauté de Communes du Genevois- Archamps Technopole - Bâtiment Athéna - 38, rue Georges de Mestral 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX.

Renseignements : « Guichet Unique d'Information Petite Enfance » du lundi au vendredi de 9h à 11h au 04 50 95 91 40 (Laissez un message avec vos coordonnées en dehors de cette plage horaire, vous serez rappelé).

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier (en format .PDF)

- Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois : facture ou attestation titulaire de contrat énergie, eau ou gaz, ou quittance de loyer si provient d'une agence, ou facture box / internet - facture téléphone mobile non acceptée (si hébergement par un tiers : justificatif de domicile, copie de la carte d'identité et attestation sur l'honneur de l'hébergeur).
- Le dernier avis français d'imposition sur les revenus du ménage. Cela est également valable pour les travailleurs frontaliers ;
Ou la dernière attestation de salaire annuelle (uniquement pour les salariés des organisations internationales ou les personnes arrivant de l'étranger et n'étant pas encore en mesure de fournir un avis d'imposition sur les revenus)
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre service.
- La dernière fiche de paie d'un mois classique de chaque parent (hors primes ou retenues exceptionnelles) ou tout autre document justifiant de vos revenus d'activité (attestation d'indemnités France Travail, Revenu de Solidarité Active, les bénéfices déclarés pour les indépendants...).
- Un courrier expliquant le contexte de votre demande et permettant au service de bien comprendre votre situation.

Sans ces documents, sauf situation particulière justifiée, le dossier ne sera pas étudié



NB : La Commission principale d'Attribution des Places en Crèche a lieu chaque année au mois de mars pour attribuer les places de la rentrée de septembre. Ainsi, selon la date de dépôt de ce dossier de préinscription, il pourra s'avérer nécessaire de réactualiser les pièces justificatives.